

Question orale de Caroline Cassart, Députée,
à François Desquesnes, Vice-Président
et Ministre de la Mobilité, concernant
**Le non-respect par les TEC de la circulaire
sur l'organisation du transport scolaire**

En décembre dernier, le TEC annonçait sa décision unilatérale de stopper le transport scolaire de plusieurs élèves de l'école de Filot, dans l'entité de Hamoir, et ce, sans aucune alternative viable et sécurisée puisque les horaires de la ligne classique ne correspondent pas.

Pour contextualiser, depuis quelques années, le bus du circuit scolaire chargeait trois enfants habitant Hamoir pour les conduire à l'école et les ramenait en fin de journée. Lors d'une demande pour un quatrième enfant, le bureau régional du TEC a étudié la question et a affirmé que ces enfants ne rentraient plus dans les conditions de la circulaire pour bénéficier de ce service. Que, dès lors, il serait annulé.

Suite à la mobilisation des élus communaux hamoiriens pour que le TEC revienne sur sa décision, celui-ci a accepté d'accorder un délai, en attendant que le dossier passe devant la commission du transport scolaire qui aura lieu le 27 janvier prochain.

Concrètement, si la volonté du TEC se confirme, les élèves de maternelle et de primaire devront prendre les lignes régulières seuls, traverser une nationale et un village pour se rendre dans l'établissement scolaire de leur choix. Or, cela ne changera rien pour le bus effectuant le circuit scolaire puisqu'il continuera à circuler et à prendre le même itinéraire. La seule différence, c'est qu'il ne chargera plus les élèves de Filot.

Monsieur le Ministre, en réponse à une question d'un collègue parlementaire, vous avez indiqué avoir demandé à vos services qu'ils se penchent sur ce dossier et sur cette problématique afin d'essayer de trouver la meilleure solution. Pouvez-vous donc faire le point dans ce dossier? Des avancées ont-elles été constatées depuis le mois de décembre? Le service sera-t-il au minimum assuré jusqu'à la fin de l'année scolaire? Qu'en est-il de la circulaire relative à l'organisation du transport scolaire et, plus précisément, aux délais prescrits dans celle-ci? Enfin, et surtout, qu'en est-il de la communication ou plutôt de l'absence de communication du TEC envers les parents?

La réponse du Ministre:

Madame CASSART-MAILLEUX, concernant le cas particulier de Hamoir, suite à une nouvelle demande de prise en charge pour un élève, le TEC s'est aperçu que 3 enfants s'étaient vu accorder le droit au transport alors qu'ils auraient dû, selon les règles, être orientés vers la ligne publique existante.

Sur cette base, le TEC avait proposé de ne plus prendre en charge ces 3 élèves à partir du 25 novembre, ce qui laissait, il est vrai, trop peu de temps aux parents pour s'organiser.

A ma demande, il a été convenu d'autoriser ces élèves à rester sur le transport scolaire jusqu'à la fin de l'année scolaire 2024-2025. Ce délai complémentaire permettra dès lors aux parents de pouvoir trouver sereinement une autre alternative de transport.

Concernant les modifications d'affectation des élèves en cours d'année, j'ai demandé à l'opérateur et à l'Administration de veiller à ce que toute modification impliquant la réaffectation d'élèves sur les lignes régulières soient effectuées selon un délai raisonnable laissant aux parents le temps de s'organiser.

En conclusion : le transport scolaire est un dossier majeur au cœur de mon action politique car il concerne la mobilité de plus jeunes et l'accès à l'école.